



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MAI 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq mai deux mil dix-huit s'est réuni à la Mairie le trente mai deux mil dix-huit à midi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COMBOT, Maire.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Luc COMBOT, Jean-Louis LEBALLEUR, Jean-Claude THEROUIN, Madame Annick PETIT, Monsieur Luc ARNAULT, Mesdames Annette FOUSSARD, Marie-France REYMOND, Monsieur Pascal BRISSET, Madame Michèle PISSOT.

Absents excusés :

Messieurs François RONCIÈRE, Dominique BONVILLE, Mesdames Claire ROULLIER, Stéphanie LEFEBVRE, Claude FILLATRE, Noëlle FREMONT.

Madame Annette FOUSSARD a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 30 mai 2018,
- 2) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité,
- 3) Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2018

Délibération N°D-054-18

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de la séance du 13 avril 2018 qui est de ce fait adopté.

2- CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Délibération N°D-055-18

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'une surcharge de travail, il y a lieu, de créer un deuxième emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien de la voirie et des espaces verts à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité, non permanent en qualité de contractuel, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du 01 juin 2018 au 31 décembre 2018.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial Indice Brut 347.

Les dispositions de la présente délibération pourront prendre effet au 01 juin 2018.

3- QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12h15.

Signatures :

Jean-Luc COMBOT

Jean-Louis LEBALLEUR

Jean-Claude THEROUIN

Annick PETIT

Luc ARNAULT

~~François RONCIERE~~

Annette FOUSSARD

~~Dominique BONVILLE~~

Marie-France REYMOND

Pascal BRISSET

~~Claire ROULLIER~~

~~Stéphanie LEFEBVRE~~

~~Claude FILLATRE~~

Michèle PISSOT

~~Noëlle FREMONT~~